



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 23578

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en ce qui concerne le plan hôpital 2007. Cette réforme vise notamment à harmoniser les modes de financements des établissements publics et privés. 6 milliards d'euros supplémentaires seront investis en cinq ans afin de fournir aux établissements des moyens de développement. Il souhaiterait savoir de quelle manière les hôpitaux de la 8e circonscription de l'Isère, c'est-à-dire Vienne et Beaurepaire, pourraient s'inscrire dans le plan Hôpital 2007 et bénéficier ainsi d'une aide financière.

Texte de la réponse

Le plan régional pluriannuel d'investissement de la région Rhône-Alpes, que j'ai approuvé, retient au titre du plan Hôpital 2007 l'opération de construction d'un pôle mère-enfant et d'un pôle de chirurgie pour l'hôpital de Vienne. Cette opération, dont le montant (hors équipement) est évalué à 12 380 000 euros, sera financée à hauteur de 50 % sous forme d'aide en fonctionnement. Pour l'hôpital de Beaurepaire, aucune opération n'a été présentée pour son inscription éventuelle dans le plan Hôpital 2007. En revanche, les futurs projets qui pourraient être conduits par l'établissement seront examinés par l'agence régionale de l'hospitalisation dans le cadre de la procédure habituelle.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23578

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6252

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 10005